

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1671

présenté par
M. Brottes et Mme Erhel

ARTICLE 33 SEXIES

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les accords de mutualisation ou d'itinérance »

les mots :

« les conventions de partage de réseaux radioélectriques ouverts au public mentionnés à l'article L. 34-8-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.